

**Province de Québec**  
**La Municipalité de Sainte-Justine**

À UNE SÉANCE ORDINAIRE de la Municipalité de Sainte-Justine tenue le 6<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2008 à 20 h 00 à la Mairie de Sainte-Justine à laquelle réunion sont présents:

M. Marcel Morissette,	maire
M. André Ferland,	conseiller
M. Émilien Cayouette,	conseiller
Mme Cécile Veilleux,	conseillère, a motivé son absence
Mme Linda Gosselin,	conseillère
M. Gilles Bizier,	conseiller
M. Bernard Poulin,	conseiller

Les membres du Conseil municipal forment le quorum sous la présidence de Marcel Morissette, maire.

M. Gilles Vézina, directeur général et secrétaire-trésorier est présent.

**ORDRE DU JOUR**

1. Prière
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption procès-verbal séance du 2 octobre 2008
4. Comptes fournisseurs au 6 novembre 2008
5. Rapport du maire sur la situation financière de la municipalité
6. Période de questions
7. INSPECTEUR MUNICIPAL :
  1. Dérogation mineure(Réjean Lapointe-Doris Rouillard)  
(Jean-Noël Fauchon)
  2. Service incendie : schéma  
St-Luc
  3. Jardinières
  4. Périmètre urbain
  5. CSST
8. QUESTIONS DIVERSES :
  1. Œuvre des loisirs
  2. Réunion pour les demandes salariales
  3. Social des fêtes
  4. Régime de retraite
  5. Félicitation à Julie Labonté
  6. Radio Bellechasse
  7. Budget 2009
  8. Mutuelle des municipalités
  9. Site internet
  10. Politique familiale
  11. Soumissions vérificateurs
  12. Pochette
9. CORRESPONDANCE :
  1. Fédération québécoise des municipalités (FQM)
  2. Centre d'écoute de prévention du suicide (CEPS)
10. Levée de l'assemblée

**RÉSOLUTION**

(Adoption de l'ordre du jour)

Il est proposé par Bernard Poulin  
Et résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que  
modifié en ajoutant les articles suivants :

**INSPECTEUR MUNICIPAL :**

Dos d'âne  
Diésel

**QUESTIONS DIVERSES :**

Rapport financier

**CORRESPONDANCE :**

Carrefour Jeunesse Emploi  
Opération Nez Rouge  
Fabrique de Ste-Justine  
Conseil de bassin  
Festival des neiges  
Centre local de développement des Etchemins (CLD)

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION**

(Adoption procès-verbal)

Le procès-verbal de la séance du 2 octobre 2008 a été envoyé au  
maire ,aux conseillères et conseillers.

Il est proposé par André Ferland  
Et résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le procès-verbal de la séance ci-haut  
mentionnée soit adopté.

ADOPTÉE

LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS AU 6 NOVEMBRE 2008

N°chèque	Nom	Montant	Payé
C800565	C.O.M.B.E.Q.	208,82	208,82
C800566	GILLES VEZINA	11,20	11,20
C800567	MARCEL MORISSETTE	144,00	144,00
C800568	MUNICIPALITE DE SAINTE-JUSTINE	164,19	164,19
C800569	CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LANGEVIN	296,08	296,08
C800570	CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LANGEVIN	156,50	156,50
C800571	HYDRO-QUEBEC	1051,25	1051,25
C800571	HYDRO-QUEBEC	2242,44	2242,44
C800571	HYDRO-QUEBEC	178,43	178,43
C800572	BELL MOBILITÉ INC.	47,43	47,43
C800573	HYDRO-QUEBEC	325,08	325,08
C800574	GILLES VEZINA	55,20	55,20
C800574	GILLES VEZINA	60,11	60,11
C800575	RAYMONDE LACHANCE	37,67	37,67
C800575	RAYMONDE LACHANCE	40,78	40,78
C800576	MARIO LAPIERRE	55,20	55,20
C800576	MARIO LAPIERRE	60,11	60,11
C800577	LUC DEBLOIS	17,94	17,94
C800578	REJEAN MERCIER	41,88	41,88

C800578	REJEAN MERCIER	57,45	57,45
C800579	GILLY GOUPIL	26,92	26,92
C800579	GILLY GOUPIL	21,05	21,05
C800580	C.L.D. DES ETCHEMINS	13,00	13,00
C800581	JACQUES TANGUAY	23,44	23,44
C800581	JACQUES TANGUAY	31,02	31,02
C800582	CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LANGEVIN	65,30	65,30
C800583	CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LANGEVIN	1124,96	1124,96
C800584	CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LANGEVIN	100,00	100,00
	MARIO LAPIERRE	326,24	326,24
	JACQUES TANGUAY	66,11	66,11
	LUC DEBLOIS	370,94	370,94
	POMPIERS DE SAINTE-JUSTINE	765,00	600,00
C800585	MARIO LAPIERRE	100,00	
C800586	CÉCILE VEILLEUX	15,00	
C800587	LUC DEBLOIS	100,00	
C800588	SSQ, SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE INC.	1959,72	
C800589	MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC	4457,98	
C800590	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	64,07	
C800590	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	1910,50	
C800591	GROUPE CCL	513,58	
C800592	ORIZON MOBILE	284,44	
C800593	SOGETEL INC.	555,00	
C800593	SOGETEL INC.	51,43	
C800594	IMPRIMERIE APPALACHES INC.	135,45	
C800595	FONDS DE L'INFORMATION FONCIERE	18,00	
C800596	SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	101,28	
C800597	MAGASIN COOP STE-JUSTINE	2704,07	
C800598	VITROPLUS STE-JUSTINE	78,54	
C800599	POMPIERS DE SAINTE-JUSTINE	370,00	
C800600	LES ENTREPRISES HERVE LECOURE INC	1828,58	
C800600	LES ENTREPRISES HERVE LECOURE INC	903,00	
C800600	LES ENTREPRISES HERVE LECOURE INC	5510,73	
C800601	PAVAGES ABENAKIS LTEE	935,22	
C800601	PAVAGES ABENAKIS LTEE	1127,29	
C800602	HYDRO-QUEBEC	2072,59	
C800602	HYDRO-QUEBEC	954,41	
C800602	HYDRO-QUEBEC	232,96	
C800602	HYDRO-QUEBEC	1105,81	
C800603	CORPORATION INFORMATIQUE BELLECHASSE	395,06	
C800604	MAURICE BROUSSEAU ET FILS INC.	130,50	
C800605	GARAGE GILLES DUCHAINE	198,64	
C800605	GARAGE GILLES DUCHAINE	1385,02	
C800605	GARAGE GILLES DUCHAINE	562,30	
C800605	GARAGE GILLES DUCHAINE	2274,55	
C800606	GARAGE LESSARD ET POULIOT	2055,57	
C800607	SERVICE DE PNEUS AUDET ENR.	944,54	
C800608	GOUDREAU ET GOUDREAU INC.	199,74	
C800609	DÉPANNEUR SAINTE-JUSTINE	458,52	
C800610	S.C.A. LANGEVIN	511,56	
C800611	PAULO ET REMY INC.	28,21	
C800612	PIÈCES D'AUTOS G.G.M. INC.	458,99	
C800613	CLAUDE CARRIER INC.	1128,30	
C800614	LES ENTREPRISES J.A.G.R.	903,00	
C800614	LES ENTREPRISES J.A.G.R.	225,75	
C800615	DORYFOR INC.	389,40	
C800616	INDUSTRIES CIMENT LA GUADELOUPE INC.	681,76	
C800617	ÉLECTRICITÉ DRV INC.	428,37	
C800618	BOLDUC, POULIN & ASSOCIÉS, S.E.N.C.	428,93	
C800619	LES EQUIPEMENTS SIGMA (BEAUCE) INC.	110,62	
C800620	JOHN MEUNIER INC.	171,03	
C800621	SIGNALISATION LEVIS INC.	1354,45	
C800622	MONTREAL TRACTEUR INC.	2483,25	
C800623	M.R.C. DE BELLECHASSE	680,00	
C800624	TRACTION	397,58	
C800625	M.R.G. DROUIN	90,30	
C800625	M.R.G. DROUIN	382,31	
C800626	LE CENTRE DU CAMION (BEAUCE) INC.	1023,77	
C800627	BIOLAB-DIVISION THETFORD	220,22	
C800627	BIOLAB-DIVISION THETFORD	193,02	
C800628	CMP MAYER INC.	3163,60	

C800629	M.R.C. DES ETCHEMINS	236,01	
C800629	M.R.C. DES ETCHEMINS	103,64	
C800629	M.R.C. DES ETCHEMINS	205,08	
C800629	M.R.C. DES ETCHEMINS	111,92	
C800629	M.R.C. DES ETCHEMINS	234,18	
C800630	CARRIERE STE-ROSE	1354,50	
C800631	FABRIQUE DE SAINTE-JUSTINE	80,00	
C800632	CAISSE POP. SUD DE L'ETCHEMIN	620,81	
C800633	COGECO CABLE INC.	28,79	
C800634	MÉDIAS TRANSCONTINENTAL SENC	253,97	
C800635	PRODUITS SANITECH	31,50	
C800636	STANDARD LIFE	1224,89	
C800637	DIANE LAPOINTE	92,00	
C800638	JEAN-LUC GROLEAU INC.	4289,25	
C800639	CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LANGEVIN	2626,06	2626,06
	TOTAL	71826,85	10646,80
	SOLDE À PAYER	61180,05	
	ENCAISSE	-75521,10	

### **RÉSOLUTION**

(Adoption des comptes fournisseurs)

Il est proposé par Émilien Cayouette  
Et résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE les comptes ci-dessus énumérés soient acceptés.

**ADOPTÉE**

### **RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ :**

En vertu de l'article 955 du Code municipal, le maire de chaque municipalité se doit de faire rapport sur la situation financière au moins quatre semaines avant le dépôt du budget devant le Conseil pour adoption. Ledit rapport doit refléter les éléments suivants :

- 1- situation financière de la municipalité selon les derniers états financiers et le dernier rapport du vérificateur (2007)
- 2- indications préliminaires quant aux états financiers de l'exercice en cours (2008)
- 3- orientations générales du prochain budget (2009) et du programme triennal d'immobilisations.
- 4- la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25000 \$.
- 5- dépôt des indicateurs de gestion 2007.

### **RÉSOLUTION**

(Dérogation mineure – Doris Rouillard-Réjean Lapointe)

Il est proposé par Gilles Bizier  
Et résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le Conseil municipal de Sainte-

Justine accepte la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la demande de dérogation mineure déposée par Réjean Lapointe et Mme Doris Rouillard pour la localisation de leur résidence située à 1,77 m. de la ligne latérale comparativement à la marge prescrite de 3 mètres (règlement de zonage no. 76-07);

QUE le Conseil municipal est d'avis que le fait de demander la relocalisation de la résidence à 3 mètres causerait un préjudice sérieux à Mme Rouillard et M. Lapointe;

QUE ledit Conseil municipal est également d'avis que le fait d'accorder cette dérogation ne portera pas atteinte aux droits de propriété des propriétaires voisins;

QUE le Conseil municipal statuera sur cette demande de dérogation mineure lors de la séance ordinaire du 4 décembre 2008.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION**

(Dérogation mineure- Jean-Noël Fauchon)

Il est proposé par Linda Gosselin  
Et résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine accepte la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme suite à la demande de dérogation mineure déposée par Jean-Noël Fauchon pour la construction d'un gazébo dans la cour avant à environ 2000 pieds de la ligne avant (art. 9.1. règlement de zonage no. 76-07);

QUE le Conseil municipal est d'avis que le fait d'empêcher la confection de ce gazebo dans la cour avant causerait un préjudice sérieux à M. Fauchon;

QUE le Conseil municipal est également d'avis que le fait d'accorder cette dérogation ne portera pas atteinte aux droits de propriété des propriétaires voisins;

QUE le Conseil municipal statuera sur cette demande de dérogation mineure lors de la séance ordinaire du 4 décembre 2008.

ADOPTÉE

**SUIVI DU SCHÉMA INCENDIE** : Selon le chef pompier André Ferland, le suivi du schéma de couverture de risques en incendie de la MRC des Etchemins sera effectué par Jimmy Tanguay et ce, pour les municipalités de Sainte-Sabine, Saint-Camille, Saint-Magloire, Sainte-Justine et possiblement Saint-Cyprien.

Le montant exigé par M. Tanguay pour effectuer ce suivi reste cependant à déterminer.

Et la Municipalité de Saint-Luc aurait décidé de retenir les services du

service incendie de Lac-Etchemin.

## **RÉSOLUTION**

(Jardinières)

Il est proposé par Bernard Poulin  
Et résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine autorise l'acquisition de 50 jardinières à 17,79 \$ l'unité pour la saison estivale 2009.

ADOPTÉE

## **RÉSOLUTION**

(Périmètre urbain)

CONSIDÉRANT qu'un tronçon du réseau d'aqueduc est situé en zone verte sur la route du 11<sup>e</sup> rang sur une distance de 1 350 mètres à partir de l'intersection du rang 10;

CONSIDÉRANT que ce tronçon, qui servait auparavant de conduite d'eau potable pour l'ancienne usine de pompage, ne dessert présentement aucun usager parce qu'il est situé à l'intérieur de la zone agricole permanente de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Justine ne récolte présentement aucune taxation sur l'investissement qu'elle a réalisé sur cette conduite d'eau;

CONSIDÉRANT que le potentiel agricole des lots et du secteur est faible;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Justine désire effectuer une demande d'exclusion pour les lots 24-P et 23B-P, rang 10, canton Langevin sur une longueur de 135 mètres à partir de la limite actuelle de la zone agricole permanente;

CONSIDÉRANT que ladite Municipalité pourrait ainsi offrir dans ce secteur des terrains qui permettraient la construction de résidence et de garage pour entreprise forestière;

CONSIDÉRANT la Municipalité de Sainte-Justine ne possède plus aucun terrain en zone blanche qui permet ce type d'usage, les terrains prévus à cette fin le long de la route de la Station étant tous construits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par André Ferland  
Et résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine

effectue une demande d'exclusion à la Commission de protection du territoire agricole visant à modifier la zone agricole permanente de la Municipalité en agrandissant la zone blanche le long de la route du 11<sup>e</sup> rang, sur les lots 24-P et 23-B-P, rang 10, canton Langevin et ce, sur une longueur de 135 mètres à partir de la limite actuelle de la zone agricole permanente et sur toute la largeur de ces lots 24-P et 23B-P.

ADOPTÉE

**COMMISSION DE LA SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL :(CSST) :**

Le Conseil municipal est informé que le rapport de la CSST pour l'événement du 5 août 2008 a été déposé au cours du mois d'octobre. Il est certain que nous devons apporter des modifications au programme de prévention et ce, selon la conclusion de ce rapport décrite à la page 8 de 16.

**DOS D'ÂNE :** Le Conseil municipal refuse, pour le moment, d'installer un dos d'âne sur la rue Royer. Toutefois, il aimerait obtenir des informations supplémentaires pour réduire la limite de vitesse dans le village.

**DIÉSEL :** M. André Ferland aimerait obtenir des précisions quant à l'escompte accordé par le Garage Lessard et Pouliot lors de l'achat de diésel.

**ŒUVRE DES LOISIRS :** Les représentants de la Municipalité à l'œuvre des loisirs dressent un bref aperçu des dossiers en cours pour cet organisme.

**RÉUNION POUR DEMANDES SALARIALES :** La réunion pour les demandes salariales aura lieu le 20 novembre à 20 heures (Le conseil à 19 h 30).

**SOCIAL DES FÊTES :** Le social des fêtes se tiendra le 13 décembre prochain au Centre civique.

**RÉSOLUTION**

(Régime de retraite)

- ATTENDU la mise en place du Régime de retraite des employés municipaux du Québec;
- ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Justine, par sa résolution numéro 14-12-07 a pris la décision d'adhérer de façon conditionnelle à ce régime;
- ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Justine a pris acte du bulletin d'information du 20 février

2008 qui confirme le règlement du régime en ligne avec les paramètres déjà envisagés et annoncés;

ATTENDU que les employés de la Municipalité de Sainte-Justine ont été consulté sur la participation à ce régime et que plus de la moitié ont approuvé celle-ci;

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par Émilien Cayouette  
et résolu à l'unanimité par les membres présents :

- 1<sup>o</sup> QUE la Municipalité de Sainte-Justine adhère de façon définitive au Régime de retraite des employés municipaux du Québec;
- 2<sup>o</sup> QUE cette adhésion soit effective au 1<sup>er</sup> janvier 2008;
- 3<sup>o</sup> QU'à compter de cette date l'ensemble des employés participe au volet à prestations déterminées;
- 4<sup>o</sup> DE fixer la cotisation salariale à 5,5 % du salaire admissible;
- 5<sup>o</sup> QUE Gilles Vézina, directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à attester pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Justine du consentement de celle-ci aux obligations qui lui incombent en vertu du règlement du régime qui lui sera transmis par l'administrateur du régime;
- 6<sup>o</sup> QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à transmettre à SSQ Groupe financier, organisme fiduciaire du régime, les cotisations de l'employeur et des employés retenues depuis la date d'adhésion du régime.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION**

(Félicitations à Julie Labonté)

Il est proposé par Gilles Bizier  
Et résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine tient à adresser ses plus sincères félicitations à Julie Labonté pour la médaille d'or qu'elle a remportée au lancer du poids lors des Jeux de la Jeunesse du Commonwealth de 2008 à Pune en Inde.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION**

(Radio Bellechasse)

Il est proposé par Linda Gosselin  
Et résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine accepte d'acheter 2 cartes pour la soirée bénéfique de Passion FM qui se tiendra à Saint-Damien le 27 novembre 2008.  
ADOPTÉE

**BUDGET 2009** : L'étude du budget 2009 aura lieu le 11 décembre 2008 à 19 h 30 et son adoption à 21 h 00.

**MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC** : Ce communiqué de la MMQ a pour but d'informer le Conseil municipal d'une réduction de 10% de la prime « bâtiments et contenu » lorsque la Municipalité se dote d'un schéma de couverture de risques incendie.

### **RÉSOLUTION**

(Site internet)

Il est proposé par Bernard Poulin  
Et résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine retient l'offre de la compagnie Weblex Design inc. pour la confection de son site internet pour la somme annuelle de 1 150 \$ et selon les conditions énumérées dans la convention de licence;

QUE le maire et le directeur général sont par la présente autorisés à signer la convention de licence à intervenir entre Weblex Design et la Municipalité de Sainte-Justine.

ADOPTÉE

**POLITIQUE FAMILIALE** : Le Conseil municipal n'entend pas aller de l'avant dans ce dossier pour le moment. Toutefois, il s'engage à avoir une pensée dite « familiale » lors de ses décisions.

**SOUSSIONS VÉRIFICATEURS** : Considérant que les 2 soumissionnaires conformes ont déposé des soumissions égales, le Conseil municipal convient d'attendre l'avis de notre conseiller juridique avant de prendre une décision finale dans ce dossier.

**POCHETTE** : Le Conseil municipal accepte le projet de pochettes tel que déposé.

**RAPPORT FINANCIER** : Le rapport financier au 6 novembre est déposé au Conseil municipal.

**FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS** : La correspondance de la FQM est remise au Conseil municipal.

**RÉSOLUTION**

(Centre d'écoute de prévention du suicide)

Il est proposé par André Ferland  
Et résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine accepte de verser la somme de 185 \$ à titre d'appui financier pour le Centre d'écoute téléphonique et de prévention du suicide Beauce-Etchemin.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION**

(Carrefour Jeunesse Emploi)

Il est proposé par Émilien Cayouette  
Et résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine accepte de verser une contribution financière de 1 000 \$ pour la Coopérative jeunesse de service des Etchemins (CJS) pour l'année financière 2009.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION**

(Opération Nez Rouge)

Il est proposé par Gilles Bizier  
Et résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine accepte de verser la somme de 50 \$ à Opération Nez Rouge 2008.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION**

(Fabrique de Sainte-Justine)

Il est proposé par Linda Gosselin  
Et résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine verse la somme de 250 \$ à la Fabrique de Sainte-Justine pour la levée de fonds pour la nouvelle fournaise de l'église.

ADOPTÉE

**CONSEIL DE BASSIN** : Aucun membre du Conseil municipal ne participera au 3<sup>e</sup> gala reconnaissance du Conseil de bassin de la

rivière Chaudière.

**FESTIVAL DES NEIGES :** Le Conseil municipal refuse de contribuer à cet organisme pour la 11<sup>e</sup> édition du Festival des Neiges.

**RÉSOLUTION**

(Visite industrielle)

Il est proposé par Bernard Poulin

Et résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine accepte d'inscrire un représentant pour la visite industrielle du CLD du 20 novembre prochain.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION**

(Levée de l'assemblée)

Il est proposé par André Ferland

Et résolu à l'unanimité par les membres présents :

QU'À 23 h 00, la séance est ajournée au 20 novembre à 20 heures.

ADOPTÉE

---

S/ Directeur général et  
secrétaire-trésorier

---

S/ Maire